



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Prospective Planification Habitat
Bureau Planification-Risques

Affaire suivie par : Dominique PAROT

Tél. : 05 49 06 89 64

Adresse mail : dominique.parot@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **20 MAI 2022**

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 avril 2022, vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Airvault.

Le projet a pour objet de faire évoluer le zonage d'une parcelle agricole du PLU afin de permettre le changement de destination d'une friche agricole, située en limite de l'enveloppe urbaine.

Sur la forme, la procédure adoptée est bien conforme aux attendus réglementaires issus de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Sur le fond, la parcelle concernée est située sur la commune déléguée de Borcq-sur-Airvault, à l'est du bourg, en zone Natura 2000 au sein de la ZPS « Plaine d'Oiron-Thénezay ». En conséquence, l'argumentaire présent dans le dossier permettant de conclure à l'absence d'incidence environnementale mériterait d'être enrichi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Monsieur Olivier FOUILLET
Président de la communauté de communes
Airvaudais – Val de Thouet
33 place des Promenades
79600 AIRVAULT


Xavier MAROTEL

Copie : Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay